



CCAS - Ville de Merignac

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Session ordinaire – Séance du 30 AVRIL 2026

**Délibération n° 2026_012
BUDGET ANNEXE 2026 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE PLEIN CIEL - DÉCISION
MODIFICATIVE N° 1 – DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 24 avril 2026 par Monsieur Thierry TRIJOULET, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Président.

Nombre de membres en exercice : 17

PRÉSENTS : , 15

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOULET, Emilie MARCHES, Véronique TREZEGUET, Marie-Ange CHAUSSOY, Alessandro DI SOMMA, Isabelle THIRIET, Hervé PARRA, Alain LAMAISON, Dominique MOTARD, Christine MALKIEL, Denis ABRAND, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Aurélie DOULUT Jean-Michel CHERONNET.

XCUSÉS 2

Mesdames, Messieurs : Patrice LASSALLE-BAREILLES (Procuration à Thierry TRIJOULET), Bernard CELIN (Procuration à Michèle BOURGEON).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DenisABRAND

Monsieur Thierry TRIJOULET, Président du CCAS, informe les membres du Conseil d'Administration qu'il y a lieu d'apporter des modifications au budget annexe de la résidence autonomie Plein Ciel.

La décision modificative offre la possibilité de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif. Il s'agit en l'occurrence d'intégrer, au sein de la section d'investissement, les cautions des résidents transférées par Philogéris Service public au moment de la reprise en régie directe de la résidence par le CCAS de Mérignac.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Remboursement des dettes financières	+ 38 386,95 €	Augmentation des dettes financières	+ 38 386,95 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	+ 38 386,95 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	+ 38 386,95 €

Compte 165 – Dépôts et cautionnements reçus	+ 38 386,95 €	Compte 165 – Dépôts et cautionnements reçus	+ 38 386,95 €
TOTAL DEPENSES	+ 38 386,95 €	TOTAL RECETTES	+ 38 386,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

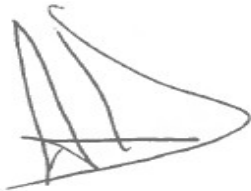
- voter la décision modificative n° 1 du budget annexe de la résidence autonomie Plein Ciel.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Par **16 voix Pour** et **1 Abstention** : Madame Christine MALKIEL

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 30 avril 2026

Denis ABRAND
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOLET
Président



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.